

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS
ARRETES ET DECISIONS

LOI

2005

18 mai - Loi n° 2005-007 autorisant la ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption adoptée le 31 octobre 2003 à New-York.....

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCE, DECRETS, ARRETES ET
DECISIONS

LOI

Loi n° 2005-007 du 18 mai 2005 autorisant la ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption adoptée le 31 octobre 2003 à New-York

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté ;

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier - Est autorisée la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption adoptée le 31 octobre 2003 à New-York.

Art. 2 - La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 18 mai 2005

Le président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier Ministre,
Koffi SAMA

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

Publié le 18 mai 2002 à Lomé

18 MAI 2002

ANNONCES

Abonnement d'un an (12 numéros) : 10 000 F
Abonnement d'un an (12 numéros) : 10 000 F
Abonnement d'un an (12 numéros) : 10 000 F
Abonnement d'un an (12 numéros) : 10 000 F
Abonnement d'un an (12 numéros) : 10 000 F

18 MAI 2002 - BP 891 - LOME
Tél : (228) 222-14-89 - Fax : (228) 222-14-89

REPUBLICAINE ET ADMINISTRATION

REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

LOI

La loi n° 2002-007 du 18 mai 2002 autorisant la ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption adoptée le 31 octobre 2003 à New-York.

La présente loi a été adoptée et publiée :

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier - Est autorisée la ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption adoptée le 31 octobre 2003 à New-York.

Article 2 - La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 18 mai 2002

Le Président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier Ministre
Koffi SAMBA